CONCOURS DE LA MEILLEURE AFFICHE DES MOUSTACHES ROSES

Vous aimez le dessin, la couleur, vous êtes créatif et avez envie de participer aux Moustaches Roses ?
Tentez l'aventure de la meilleure affiche !
Un jury composé des principaux acteurs de la manifestation sélectionnera l'affiche qui sera déclinée sur tous les supports de communication de la Ville.
Ce concours est ouvert aux amateurs et aux professionnels, aux individus et aux groupes, sans restriction d'âge. Les mineurs peuvent participer au concours sur la base de l'accord écrit préalable des parents ou tuteurs.
Les propositions (en format image HD ou pdf) sont à envoyer à l'adresse **contact@mairie-fronton.fr** avant le **30 mai 2024**, accompagnées du bulletin de participation.
L'affiche devra impérativement faire figurer la date et prévoir un espace pour les logos des organisateurs.

BULLETIN DE PARTICIPATION

Prénom : Nom :
Téléphone : Adresse postale :
Mail :
Je certifie avoir pris connaissance du règlement du concours et en accepter les termes. J'atteste que le projet d'affiche remis présente une œuvre originale et libre de tous droits, destinée à être utilisée pour la manifestation des **Moustaches Roses**.

Fait à : Le :
Signature

Autorisation parentale pour les mineurs
Je soussigné (nom et prénom) :
Représentant légal de l'enfant (nom et prénom) :
L'autorise à participer au concours d'affiches pour Les Moustaches Roses de Fronton
Fait à : Le :
Signature du représentant légal de l'enfant :

Bulletin à retourner avec votre proposition avant le 30 mai 2024 à contact@mairie-fronton.fr

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE LA MEILLEURE AFFICHE DES MOUSTACHES ROSES

Du lundi 1er mars au dimanche 30 mai 2024

ARTICLE 1 : OBJET DU CONCOURS

La Ville de Fronton organise un concours visant à désigner l'affiche des **Moustaches Roses. La journée de sensibilisation au dépistage précoce du cancer du sein et du cancer de la prostate**. Véritable support promotionnel, cette création originale devra allier une approche contemporaine au respect de l'action et de l'identité de la manifestation. La date de la manifestation et les logos des organisateurs devront impérativement figurer sur l'affiche. Les logos seront fournis sur demande par la Mairie de Fronton.

ARTICLE 2 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce concours est ouvert aux amateurs et aux professionnels, aux individus et aux groupes, sans restriction d'âge. Les mineurs sont autorisés à participer au concours sur la base de l'accord écrit préalable des parents ou tuteurs.
Pour participer au concours, le candidat transmettra sa création en format image HD ou pdf, accompagnée du bulletin de participation à l'adresse contact@mairie-fronton.fr
Le concours se déroulera **du 1er mars au dimanche 30 mai 2024** inclus.

ARTICLE 3 : SÉLECTION DU LAURÉAT

La sélection des cinq propositions les plus originales sera effectuée par un jury composé des principaux acteurs des Moustaches Roses, dont la décision sera sans appel.
La proclamation du lauréat aura lieu durant le mois de **juin 2024.**

ARTICLE 4 : CLAUSE D'ANNULATION DU CONCOURS

La Ville de Fronton se réserve le droit d'écourter, de proroger, d'annuler ou de reporter le concours, si les circonstances l'y obligent (participation insuffisante, événement annulé, etc.). D'autre part, en cas de concours infructueux, elle se réserve le droit de concevoir ou de faire concevoir un autre visuel.
La Ville de Fronton se réserve également le droit de refuser une proposition qui ne correspondrait pas à la promotion et à la valorisation de la manifestation. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 5 : MODALITÉS DE PRÉSENTATION DES PROJETS

Toutes les techniques sont acceptées (peintures, photographies, créations graphiques, etc.). Les propositions seront réalisées en respectant les normes suivantes :

- Format : fichier PDF ou image (jpeg, png) haute résolution, 300 dpi minimum, en CMJN, au format 29,7 x 42 cm ;
- Les mentions « Moustaches Roses – 5 octobre 2024 » devront apparaître distinctement sur l'affiche, avec l'emploi d'une typographie parfaitement lisible.

La Ville de Fronton se réserve le droit d'apporter des modifications marginales (modification de la typographie par exemple) à la proposition retenue, sans que cela ne la modifie ou n'en change l'esprit et uniquement dans le but d'en améliorer la lisibilité.

ARTICLE 6 : GARANTIE D'ORIGINALITÉ

Chaque participant déclare que son projet est entièrement original et ne contient aucun emprunt à une autre œuvre de quelque nature que ce soit, qui serait susceptible d'engager la responsabilité de la Ville de Fronton. Cette dernière décline toute responsabilité dans le cas où des personnes figurant sur des photographies ou des représentations feraient valoir des dommages-intérêts.

ARTICLE 7 : GRATIFICATION

Le lauréat se verra attribuer une invitation au repas des Moustaches Roses le 5 octobre et 4 places de cinéma au Cinéma de Fronton.

ARTICLE 8 : DROITS D'AUTEUR, DROITS D'UTILISATION

En contrepartie de la gratification prévue à l'article précédent, le lauréat cède à la Ville de Fronton les droits d'utilisation de sa proposition à des fins de publication, de diffusion, de commercialisation et de reproduction partielle ou totale sur tous supports, ainsi qu'un droit de reproduction de l'affiche les années qui suivent, sans détournement de sa proposition, et ce, à titre gratuit pour toute la durée légale de protection des droits patrimoniaux et en toute exclusivité.
Le lauréat accepte également que son nom soit publié sans que ceci n'ouvre de droits.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à ce concours vaut acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.